

**2 place de la mairie**  
**71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96  
[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)  
web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE** **DU 13/03/2018**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande*

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Roger LASSARAT, Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Eve REY, Lionel LAUER, Laurent COLPART, Gisèle MEUNIER

**Pouvoirs : de Eric FOREST remis à Roger LASSARAT**

### **N° 2018 - 05 ► Syndicat eau vive : demande de retrait de la commune d'Hurigny**

Vu la délibération de la commune d'Hurigny demandant l'autorisation de se retirer du syndicat du hameau de l'eau vive,

Vu la délibération du syndicat du hameau de l'eau vive se prononçant pour le refus du retrait de la commune d'Hurigny du Syndicat,

Le conseil municipal se prononce à la majorité contre le retrait de la commune d'hurigny du syndicat du hameau de l'eau vive.

### **N° 2018 - 06 ► SYDESL : mandat de délégation pour la récupération des données de consommation électrique**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDESL propose aux collectivités du département la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique complète, comprenant notamment les aspects suivants :

- Mise en place d'un plan d'actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores ;
- Accès gratuit à une application de suivi des consommations énergétiques des communes.

Pour mener à bien ces différentes actions de manière mutualisée, le SYDESL requière une délégation de mandat pour la mise à disposition de données énergétiques de la commune ; le conseil municipal autorise le maire à signer ce mandat de délégation au SYDESL.

### **N° 2018 - 07 ►**

Monsieur le Maire rappelle la réunion organisée par le Président du SIVOS de Davayé Vergisson en date du 12/02/2018 ayant pour but d'envisager un regroupement de tous les élèves du RPI sur le site de Davayé. Vu le compte rendu de cette réunion du 12/02/2018, après lecture du courrier d'un parent d'élève, et après avoir entendu les différents avis requis auprès du corps enseignant et des parents d'élèves présents à cette séance du conseil municipal de Vergisson, ce 13/03/2018, le conseil municipal décide de ne pas fermer l'école du village pour un transfert sur le site de Davayé considérant qu'une telle décision ne doit pas se faire dans la précipitation.

Le Maire, Roger LASSARAT